

WASTE MANAGEMENT - COMITÉ DE VIGILANCE DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE**Liste des membres à jour au 29 mars 2017**

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom	Présent	Absent
Représentants du voisinage	Citoyen (Président)	Jean-François Milot	X	
	Résidente du Club du Faisan	Diane Faucher		X
	Résidente du Club du Faisan	Dominique Michaud		X
	Résident du Club du Faisan	Patrick Roberge	X	
	Citoyen	Alain Gauthier		X
	Citoyen / secteur St-Lucien	Pierre Beaudoin		X
	Citoyen	Serge Girard	X	
Représentants du milieu municipal	MRC Drummond	Michel Noël		X
		Anick Verville		X
	Ville de Drummondville	Roger Leblanc	X	
		Daniel Pelletier	X	
Représentants des groupes environnementaux	COGESAF	Yves Gatien	X	
	Bloc Vert	Suzanne Lévesque		X
	Conseil Régional de l'Environnement du Centre du Québec (CRECQ)	Camil Lauzière	X	
Représentants des organismes socio-économiques	Chambre de Commerce de Drummondville	Dominic Mercier		X
Représentant du milieu agricole	UPA	Denis Vadnais		X

WASTE MANAGEMENT :

M. Martin Dussault, Directeur des relations publiques
M. Ghislain Lacombe, directeur de l'ingénierie et de l'environnement
M. Marc-Olivier Lamothe, directeur des opérations

TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ :

M. Alex Craft, animateur
Mme Caroline Martel, rapporteuse
M. Dave Arseneau, rapporteur

COMITÉ DE VIGILANCE

Lieu d'enfouissement technique de Waste Management, Saint-Nicéphore

CFER des Chênes

5960 boulevard Saint-Joseph, à l'angle de la rue du Cordeau (Secteur Saint-Nicéphore)

29 mars 2017, 19 h

Ordre du jour (proposition)

19 h	Mot de bienvenue
19 h 05	Approbation de l'ordre du jour Approbation du compte rendu (réunion du 23 novembre 2016) Validation du rapport annuel 2016 Validation du calendrier annuel 2017
19 h 15	Actions de suivi <ul style="list-style-type: none">• Mise à jour sur l'utilisation du fonds d'action environnementale par la Ville• Comparaison des périodes de pointe de fréquentation du site Web avec les alertes odeur en 2016• Suivi des démarches menées auprès du MTQ pour l'affichage à l'entrée du site sur l'utilisation de freins moteur• Temps de parcours d'une goutte de lixiviat du point de chute sur le site de WM jusqu'à l'usine d'épuration• Fiche signalétique du neutralisant d'odeur• Suivi de la visite du MDDELCC du 3 novembre 2016• Ouverture ponctuelle du lieu d'enfouissement le samedi 18 mars
19 h 30	Retour sur les travaux de l'année écoulée et aperçu des travaux à venir
19 h 45	Discussion sur la lettre de crédit
20 h 10	Points d'intérêt de la réglementation concernant les lieux d'enfouissement
20 h 20	Rapports d'activités <ul style="list-style-type: none">• Registre des plaintes• Registre des visites du MDDELCC
20 h 30	Divers et prochaines réunions
20 h 40	Fin de la rencontre



PROPOSITION DE CALENDRIER ANNUEL DES THÈMES À ABORDER AUX
RENCONTRES DU COMITÉ DE VIGILANCE DE SAINT-NICÉPHORE
VERSION 2017

TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TRIMESTRE 4
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation du rapport annuel ▪ Retour sur les travaux de l'année écoulée et aperçu des travaux à venir : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Travaux divers sur le site ➢ Travaux des Serres Demers ▪ Suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Drummond ▪ Lettre de crédit (discussion) ▪ Points d'intérêt de la réglementation (discussion) ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi environnemental des eaux : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Eaux de surface ➢ Eaux souterraines ➢ Eaux de lixiviation ▪ Lettre de crédit (discussion) ▪ Points d'intérêt de la réglementation (suivis thématiques) ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite du site ▪ Performance environnementale : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Biogaz ➢ Reboisement et aménagements fauniques ▪ Points d'intérêt de la réglementation (suivis thématiques) ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan de l'année écoulée : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Contribution au fonds de fermeture ➢ Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale ➢ Mise à jour sur l'utilisation du fonds d'action environnementale par la Ville ➢ Lettre de crédit (renouvellement) ➢ Contrôle des goélands ➢ Bilan annuel des plaintes ➢ Bilan des visites du MDDELCC ➢ Visites au site Internet ▪ Varia
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MDDELCC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MDDELCC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MDDELCC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MDDELCC

Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore

Réunion régulière
29 mars 2017



Ordre du jour

- Approbation de l'ordre du jour et du dernier compte rendu
- Validation du rapport annuel 2016
- Validation du calendrier thématique 2017
- Actions de suivi
- Retour sur les travaux de l'année écoulée et aperçu des travaux à venir
- Discussion sur la lettre de crédit
- Points d'intérêt de la réglementation
- Rapports d'activités
- Divers et prochaine réunion



Validation du rapport annuel 2016



Calendrier de travail 2017 proposé

TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TRIMESTRE 4
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation du rapport annuel ▪ Retour sur les travaux de l'année écoulée et aperçu des travaux à venir : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Travaux divers sur le site ➢ Travaux des Serres Demers ▪ Lettre de crédit (discussion) ▪ Points d'intérêt de la réglementation (discussion) ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi environnemental des eaux : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Eaux de surface ➢ Eaux souterraines ➢ Eaux de lixiviation ▪ Suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Drummond ▪ Contribution au fonds de fermeture ▪ Lettre de crédit (discussion) ▪ Points d'intérêt de la réglementation (suivis thématiques) ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite du site ▪ Performance environnementale : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Biogaz ➢ Reboisement et aménagements fauniques ▪ Points d'intérêt de la réglementation (suivis thématiques) ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan de l'année écoulée : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale ➢ Mise à jour sur l'utilisation du fonds d'action environnementale par la Ville ➢ Lettre de crédit (renouvellement) ➢ Contrôle des goélands ➢ Bilan annuel des plaintes ➢ Bilan des visites du MDDELCC ➢ Visites au site Internet ▪ Varia
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MDDELCC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MDDELCC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MDDELCC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MDDELCC



Actions de suivi

- Mise à jour sur l'utilisation du fonds d'action environnementale par la Ville
- Comparaison des périodes de pointe de fréquentation du site Web avec les alertes odeur en 2016
- Démarches menées auprès du MTQ pour l'affichage à l'entrée du site sur l'utilisation de freins moteur



Actions de suivi (suite)

- Temps de parcours d'une goutte de lixiviat du point de chute sur le site de WM jusqu'à l'usine d'épuration
- Fiche signalétique du neutralisant d'odeur
- Suivi de la visite du MDDELCC du 3 novembre 2016
- Ouverture ponctuelle du lieu d'enfouissement le samedi 18 mars



Actions de suivi

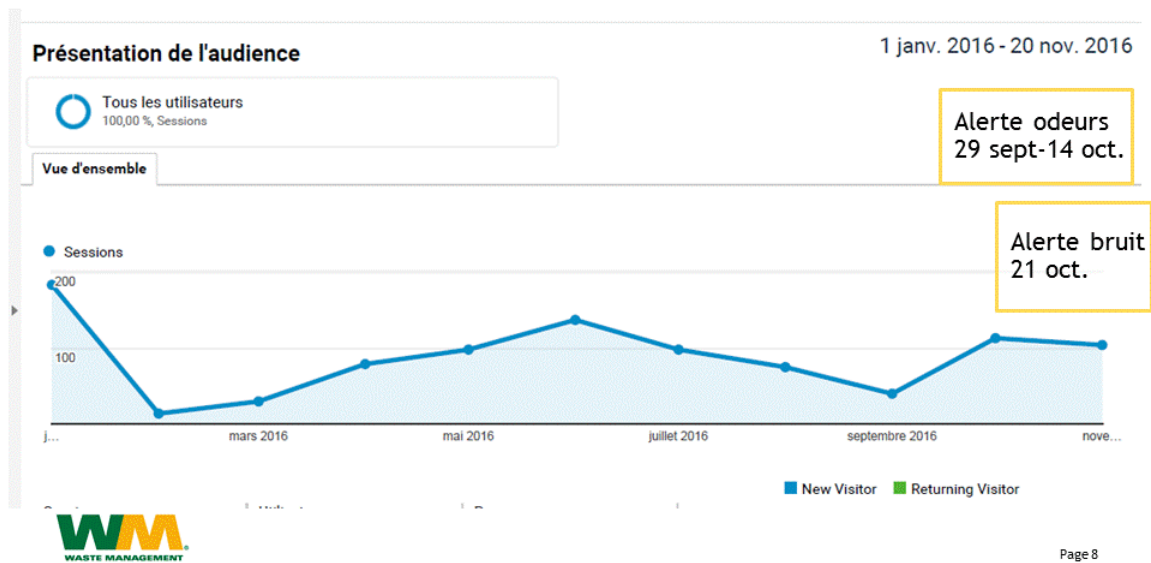
- Mise à jour sur l'utilisation du fonds d'action environnementale par la Ville



Page 7

Actions de suivi

- Comparaison des périodes de pointe de fréquentation du site Web avec les alertes odeur en 2016



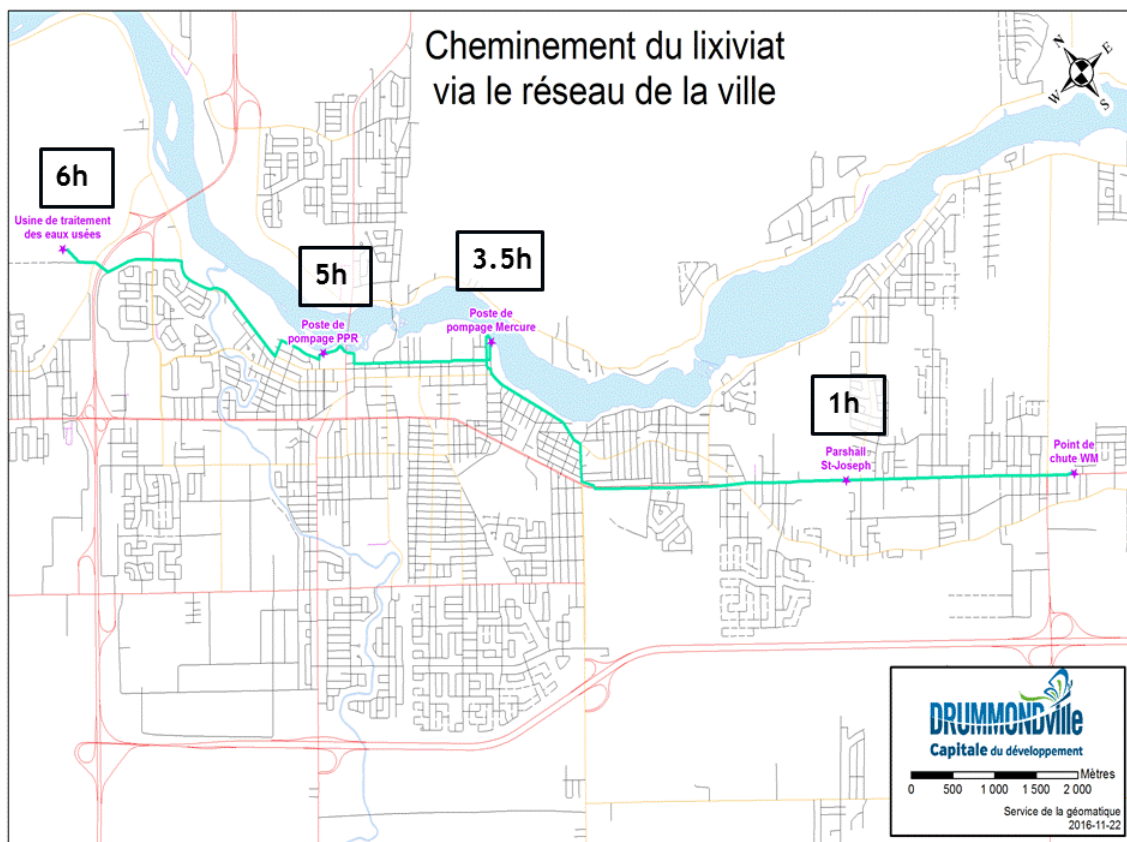
Page 8

Actions de suivi

- Suivi des démarches menées auprès du MTQ pour l'affichage à l'entrée du site sur l'utilisation de freins moteur



Page 9



Actions de suivi

- Fiche signalétique du neutralisant d'odeur



Page 11

Actions de suivi

- Suivi de la visite du MDDELCC du 3 novembre 2016



Page 12

Actions de suivi

- Ouverture ponctuelle du lieu d'enfouissement le samedi
18 mars



Page 13

Retour sur les travaux de
l'année écoulée et aperçu
des travaux à venir



Retour sur les travaux de l'année écoulée



Retour sur les travaux de l'année écoulée



Installation de 6 nouveaux puits verticaux Cell 5 à 8



Retour sur les travaux de l'année écoulée



Retour sur les travaux de l'année écoulée



Retour sur les travaux de l'année écoulée



Tranchée de captage des biogaz



Retour sur les travaux de l'année écoulée



Retour sur les travaux de l'année écoulée



Page 21

Discussion sur la lettre de crédit



Points d'intérêt de la réglementation concernant les lieux d'enfouissement



Points d'intérêt de la réglementation concernant les lieux d'enfouissement

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des
matières résiduelles (REIMR)

- Adopté en 2006 et mis partiellement en vigueur
- 2009, fin de la période transitoire
- 173 articles
- 8 chapitres



Points d'intérêt de la réglementation concernant les lieux d'enfouissement

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)

- Chapitre 1- Définitions, domaines d'application
 - Installations assujetties au règlement

- Chapitre 2- Les lieux d'enfouissement technique (LET)
 - Dispositions générales
 - Matières admissibles et non admissibles

 - Aménagement
 - Conditions générales d'aménagement
 - Étanchéité
 - Captage et traitement des eaux de lixiviation
 - Captage et élimination des biogaz
 - Assurance et contrôle de la qualité



Page 25

Points d'intérêt de la réglementation concernant les lieux d'enfouissement

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)

- Chapitre 2- Les lieux d'enfouissement technique (LET)
 - Exploitation
 - Conditions générales d'exploitation
 - Contrôle des matières
 - Recouvrement des matières
 - Intégration visuelle
 - Contenu du rapport annuel
 - Valeurs limites pour les eaux de surface
 - Valeurs limites pour les eaux souterraines
 - Concentration des biogaz
 - Mesure de contrôle et de surveillance
 - Comité de vigilance



Page 26

Points d'intérêt de la réglementation concernant les lieux d'enfouissement

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)

- Chapitre 2- Les lieux d'enfouissement technique (LET)
 - Fermeture
 - Conditions générales de fermeture
 - Postfermeture
 - Conditions générales de postfermeture



Page 27

Points d'intérêt de la réglementation concernant les lieux d'enfouissement

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)

- Section 3- Les lieux d'enfouissement en tranchée
- Section 4- Les lieux d'enfouissement en milieu nordique
- Section 5- Les lieux d'enfouissement de débris de construction ou de démolition
- Section 6- Les lieux d'enfouissement en territoire isolé
- Chapitre 3- Les installations d'incinération de matières résiduelles
- Chapitre 4- Les centres de transfert de matières résiduelles



Page 28

Points d'intérêt de la réglementation concernant les lieux d'enfouissement

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)

- Chapitre 5- Garantie
 - Montants et véhicules financiers

- Chapitre 6- Certificat d'autorisation
 - Informations et documents requis

- Chapitre 7- Sanctions pénales
 - Sanctions prévues en fonction de la gravité des infractions

- Chapitre 8- Dispositions transitoires



Page 29

Rapports d'activités

- Registre des plaintes et bilan annuel
- Registre des visites du MDDELCC



Registre des plaintes

- 2 plaintes ont été enregistrées depuis la dernière réunion

Date de la plainte	Température	Plaignant	Nature de la plainte	Mesure(s) corrective(s)
20 février	Ensoleillé	Citoyen Club du Faisan	Bruit	Tournée matinale des installations, pompe de condensat défectueuse arrêtée et réparée par la suite.
20 mars	Blizzard de neige	Citoyen Club du Faisan	Bruit	Une tournée d'inspection <u>journalière</u> des équipements est effectuée depuis la plainte du 20 mars. Aucune anomalie détectée.



Page 31

Registre des visites du MDDELCC

Date	Raison de la visite	Commentaires reçus	Correctif apporté
13 janvier	Inspection du site	Aucun commentaire	Aucun Correctif
13 janvier	Inspection de la balance	Aucun commentaire	Aucun correctif
23 février	Inspection du site	Aucun commentaire	Aucun Correctif
23 février	Inspection de la balance	Aucun commentaire	Aucun correctif



Page 32

Divers et prochaine réunion



Divers et prochaine réunion

TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TRIMESTRE 4
<ul style="list-style-type: none">▪ Suivi environnemental des eaux :<ul style="list-style-type: none">➢ Eaux de surface➢ Eaux souterraines➢ Eaux de lixiviation▪ Varia		Dates proposées: <ul style="list-style-type: none">• 14 juin 2017• 13 septembre 2017• 29 novembre 2017	
<ul style="list-style-type: none">▪ Actions de suivi▪ Registre des plaintes▪ Registre des visites du MDDELCC			

Fiche de données de sécurité

PR'ODOR EX SPRAY(AP5)

Édité le : 16/10/2015

Revision : 11/2015

1. PRODUIT ET SOCIÉTÉ

Nom commercial : PR'odor EX SPRAY (AP5)
Société : Fabriqué exclusivement par WESTRAND pour
PREautech, La Solution Aux Odeurs inc.
2070 Des Patriotes, Richelieu, Qué. J3 6M1
Tel. 514-826-7767 - e-mail. info@preautech.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas concerné.
Selon la directive européenne 1999/45/CE (arrêté du 9 novembre 2004) et selon l'application du règlement 1907/2006/CE (REACH art.31).

3. COMPOSITION DU PRODUIT

Solution aqueuse. Emulsion H/E. Complexe d'essences végétales et de synthèse solubilisées par un mélange synergique de tensioactifs non-ioniques.

Produit non concerné par la liste de composant.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : laver la peau avec de l'eau.
Contact avec les yeux : Irriguer les yeux avec une grande quantité d'eau pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin immédiatement

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable.
Prévention: Ne pas fumer. Pas de flamme nue.
Moyens d'extinction : CO₂, Poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6. MESURES EN CAS D'ÉCOULEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut-être nécessaire.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manipulation :

- Mesures techniques : Refermer les emballages après utilisation.
Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Précautions : Éviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire, de fumer et avant de quitter le travail.
- Conseils d'utilisation : Ne pas mélanger à d'autres substances.

Stockage :

- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- A l'abri de source de chaleur, rayons directs du soleil

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

Mesures d'ordre technique : Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les aliments, boissons.

Équipements de protection individuelle :

- Protection des mains : Protection non requise si l'on maintient une ventilation suffisante.
- Protection des yeux : Protection non requise si l'on maintient une ventilation suffisante.
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Application :

Traitement aérien des sources de nuisances olfactives telles décharges, stations d'épuration, égouts, industries agro-alimentaires, cheminées...

Odeur : **Caractéristique**

Aspect : **Liquide**

Couleur : **Blanc**

P.H : **[6 ; 8]**

Densité relative (d20/20) : **[0,9 ; 1,1]**

Solubilité : **Eau, alcool**

Point éclair : **>100°C**

PR'ODOR EX SPRAY (AP5)

3/4

Édité le :16/10/2015

Revision :

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Eviter les extrêmes de température. Stocker à une température entre 2 et 45°C
Durée de conservation : la durée maximale de conservation est de 1 an si le produit est conservé dans son emballage d'origine bien fermé, sans extrêmes de température.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Irritation Oculaire :
Non irritant étude CERB 2010

Irritation primaire cutanée :
Non irritant étude CERB 2010

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Non documenté.

13. ELIMINATION

Produit : se conformer aux dispositions locales pour éliminer le produit
Emballages souillés : recycler les emballages auprès d'un organisme spécialisé dans la récupération.

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

Transport par route ADR/RID :

Numéro UN : NON_REGLEMENTE
Classe(s) :
Groupe d'emballage :

Transport maritime IMDG :

Numéro UN : NON_REGLEMENTE
Classe(s) :
Groupe d'emballage :
Polluant marin : Non

Transport aérien IATA :

Numéro UN : NON_REGLEMENTE
Classe(s) :
Groupe d'emballage :

4/4

PRODOR EX SPRAY (AP5)

Édité le :16/10/2015

Revision : 11/2015

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Composant(s) : alpha-Hexylcinnamaldehyde,2,4-Dimethyl-3-cyclohexen-1-carboxaldehyde.Peut provoquer des allergies.

Le produit n'est pas concerné.

16. INFORMATIONS DIVERSES

Fiche de données de sécurité selon 2001/58/CEE.

Les renseignements contenus dans ce document sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives à ce produit. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait de ce produit.